

RONDE DES SABLES

26 et 27 octobre 2024



REGLEMENT

Article 1

Le MOTO CLUB DU LITTORAL 59 organise une épreuve inscrite au Calendrier de la Fédération Internationale de Motocyclisme ainsi qu'au Championnat de France des Courses sur Sable de la Fédération Française de Motocyclisme. La 27ème RONDE DES SABLES se déroulera les samedi 26 et dimanche 27 octobre 2024.

Article 2 – DEFINITION

L'Endurance tout terrain sable se disputera en conformité avec les prescriptions des règlements de la Fédération Française de Motocyclisme, du Championnat de France des Sables ainsi qu'aux règlements spécifiques de l'épreuve auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Article 3 : ENGAGEMENTS, LICENCES

Les engagements à l'épreuve de la Ronde des Sables 2024 se font sur le site internet « engage sport ». Tous les règlements devront être effectués par carte bancaire.

Le droit d'engagement est fixé à 199 euros pour les motos et les quads.

Le MOTO CLUB DU LITTORAL donnera priorité à ses licenciés pour les inscriptions à sa course AMATEURS le samedi matin.

Le droit d'engagement pour la catégorie VINTAGES est de 149 euros.

Le tarif engagement pour la catégorie JUNIORS est de 155 euros et 119 euros pour la catégorie ESPOIRS.

Pour les non licenciés, montant de l'engagement plus 78 € pour une licence une manifestation (prévoir certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an rédigé en français). Les licences une manifestation peuvent être souscrites et réglées directement sur le site de la F.F.M. Une majoration de 17 euros sera appliquée le jour de la manifestation.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote qu'il estimerait ne pas correspondre à son image, ou encore qu'il estimerait porter atteinte à ses intérêts sportifs ou commerciaux.

Article 3 : PARKING

IL NE SERA AUTORISÉ QU'UN VEHICULE PAR PILOTE INSCRIT A LA 27^{EME} RONDE DE SABLES ET IL AURA OBLIGATION DE QUITTER LE PARKING APRES AVOIR EFFECTUE SON EPREUVE. MERCI DE FAVORISER LE COVOITURAGE. LE PILOTE ET SES ACCOMPAGNATEURS DEVRONT SE SOUMETTRE A CETTE OBLIGATION POUR LA BONNE ORGANISATION DES DIFFERENTES EPREUVES.

Il ne sera pas autorisé l'installation de tonnelle et/ou d'auvent sur le parking. Aucune possibilité de réserver une place, de délimiter un emplacement **ou de prévoir un regroupement de plusieurs pilotes.**

Toute sortie de véhicule, sera considérée comme définitive.

Article 4 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Les vérifications administratives et techniques auront lieu selon les horaires ci-joints.

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- permis de conduire ou certificat d'aptitude au sport motocycliste
- licence F.F.M. 2024, ou certificat médical de non contre-indication datant de moins de moins d'un an pour la licence 1 manifestation si celle-ci n'a pas été souscrite en ligne - **VIVEMENT RECOMMANDE** -
- carte d'identité ou passeport
- pour les MINEURS, présence obligatoire d'une personne agissant en qualité de père, de mère ou de tuteur avec une autorisation parentale et présenter à l'organisateur une pièce d'identité afin de vérifier le lien de parenté avec le pilote mineur.
- L'organisateur remettra à chaque concurrent, un moyen d'identification dont le port sera obligatoire durant l'épreuve. Il sera remis un bracelet au pilote qui aura obligation de se présenter en personne aux vérifications

administratives. Il sera remis deux bracelets mécanos et un panneateur qui devront être âgés de 16 ans révolus. - Des contrôles stricts seront opérés.

Attention : **tout concurrent qui sera surpris avant l'épreuve à circuler sur le parcours ou sur les dunes environnantes sera interdit de départ et ne pourra prétendre à aucun remboursement**. Il ne pourra prendre part à la Ronde des Sables pendant trois ans.

Tout comportement irrespectueux envers les membres de l'organisation, les bénévoles, les commissaires, sera immédiatement sanctionné et peut entraîner l'exclusion du pilote.

Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs et de leur staff technique.

Article 5 : EQUIPEMENT DU PILOTE

Selon règles F.F.M en vigueur et règlement du Championnat des courses sur Sable vérification du casque et protection dorsale. Extincteur de deux kilos minimum obligatoire + tapis environnemental

Article 6 : DOSSARDS ET NUMEROS DE COURSE

- Les sponsors présents sur dossards sont obligatoires. Le MOTO CLUB DU LITTORAL fournira à tous les pilotes un dossard – hors dossards jaunes et roses - Article 4.2 du règlement du CFS.
- Les pilotes sont tenus d'équiper leur machine de plaque de la couleur correspondante à leur catégorie **(fournies par l'organisateur)** Les numéros sont noirs pour les plaques à fond jaunes ou blanches. Les numéros sont blancs pour les plaques à fond roses, bleues ou rouges. Les motos doivent être équipées de 3 plaques (1 frontale et 2 latérales). Les Quads doivent être équipés de 2 plaques (1 frontale et 1 sur support arrière - type bavette -). Les pilotes doivent obligatoirement respecter cette charte sous peine de sanction (article 4.3 du règlement du CFS)
- Les pilotes dont l'inscription intervient six semaines avant l'épreuve, ne peuvent prétendre à la fourniture du dossard et des numéros de plaques.

Article 7 : PARC RAVITAILLEMENT – PARC FERME - ENTREE EN PRE GRILLE

Le Pilote est tenu de respecter les horaires qui lui seront communiqués via le site ENGAGE SPORTS et sur la page FB MOTO CLUB DU LITTORAL LOON PLAGE.

Article 8 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par la Fédération Française de Motocyclisme.

Article 9 : ZONES DE PANNEAUTAGE ET RAVITAILLEMENT

Les zones de panneautage et de ravitaillement ne seront accessibles qu'aux personnes munies d'un bracelet (soit mécano, soit panneateur). L'accès au parc d'assistance **est interdit aux jeunes de moins de 16 ans**, hormis aux pilotes participants à la course en cours.

Il pourra être mis en place un espace dédié et réservé aux pilotes du MOTO CLUB DU LITTORAL dans le parc ravitaillement.

Des contrôles seront effectués à l'entrée de ces zones

Les pilotes devront veiller également à ce que leur bracelet soit bien visible en cas de contrôle

Tout outillage à moteur thermique dans le parc de ravitaillement est interdit.

Article 10 : COURSE VINTAGE

Le MOTO CLUB DU LITTORAL organise une épreuve motocycliste dite « VINTAGE ». Cette épreuve se disputera le dimanche matin, sous le format du règlement du Championnat de France des Courses sur Sable, article 2.1.1. – un pilote, une moto.

Sont admises conformément au règlement FFM, les motos d'enduro et de cross dont le modèle à un millésime inférieur ou égal à 1996. Des contrôles seront effectués aux vérifications techniques. Toute moto ne correspondant pas aux normes de la course sera interdite de participation et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 11 - ENGAGEMENT DU PILOTE - - PLAN VIGIPIRATE

Le pilote et ses accompagnateurs s'engagent à se soumettre aux contrôles dictés par l'organisateur dans le cadre du plan Vigipirate (contrôle visuel des camions, voitures, camping cars, remorques, etc...).

Article 12 : RECLAMATION

Toute réclamation sera effectuée auprès du Directeur de course et sera accompagnée d'un chèque de 75 euros à l'ordre de la F.F.M. avec motif écrit par le pilote et dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats.

Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 75 € pour les moteurs 2T et de 150 € pour les moteurs 4T. Cette somme sera remboursée au demandeur si la machine démontée s'avère non conforme et versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Article 13 : ASSURANCE

Le MOTO CLUB DU LITTORAL a contracté une assurance responsabilité civile organisateur, conforme à la législation en vigueur.

Article 14 : ANNULLATION, PENALITES POUR FORFAIT, REPORT DE L'EPREUVE

L'ARTICLE 3 du règlement du Championnat de France des Courses sur Sable prévaut en la matière et s'applique également à la course AMATEURS.

Article 15 : RECOMPENSES ET PRIMES

15 a) Les catégories suivantes seront récompensées par la remise d'une coupe/plaque ou trophée :

MOTO

5 PREMIERS AU SCRATCH
PREMIER en CFS2
PREMIER en CFS3
3 PREMIERES EN CFS FEMININE
PREMIER EN CFS VETERAN

QUAD

5 PREMIERS AU SCRATCH
3 PREMIERS EN CFS FEMININE
PREMIER EN CFS VETERAN
PREMIER EN CFS JUNIOR
PREMIER en CFS VINTAGE

MOTO JUNIOR

3 PREMIERS SCRATCH
3 PREMIERS EN 125cc
3 PREMIERES FEMININES

MOTO ESPOIR

3 PREMIERS AU SCRATCH
3 PREMIERES FEMININES

COURSE AMATEURS

3 PREMIERS AU SCRATCH
PREMIER EN MX1
PREMIER EN MX2
PREMIER EN VETERAN CATEGORIE OR
PREMIERS EN VETERAN CATEGORIE ARGENT

VINTAGE

3 PREMIERS AU SCRATCH
3 PREMIERES FEMININES
PREMIER EN V2

15b) MONTANT DES PRIMES PAR CATEGORIE

	Scratch Motos	Scratch Quads	Scratch Amateurs	Scratch Vintages	Scratch Juniors	Scratch Espoirs
1 ^{er}	2500 €	1800 €	600 €	500 €	300 €	200 €
2 ^{ème}	1500 €	1300 €	400 €	300 €	200 €	150 €
3 ^{ème}	1200 €	900 €	300 €	200 €	100 €	100 €
4 ^{ème}	700 €	700 €	200 €			
5 ^{ème}	500 €	400 €	100 €			

☛ **prime de 300 euros à la première féminine moto et quad**

Le règlement des primes d'arrivée s'effectuera par virement dans un délai de 10 jours maximum après l'épreuve.

MOTO CLUB DU LITTORAL LOON PLAGE – club affilié F.F.M. 1776

Le 25 juillet 2024